

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30-09-2011

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,47% de l'actif total au 30 septembre 2011. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. En outre, la SICAV BNA emploie 10,29% de son actif total dans des actions émises par la société ESSOUKNA. Cette proportion dépasse le plafond de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

Tunis, le 27 octobre 2011

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 010 344	5 427 474	2 675 677
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 010 344	5 105 216	2 514 667
	- Titres OPCVM			322 258	161 010
	Placements monétaires et disponibilités :		519 343	1 366 420	721 347
	- Placements à terme	3.2	517 256	1 366 051	721 056
	- Disponibilités		2 087	369	291
	Débiteurs divers		-	-	-
	TOTAL ACTIF		2 529 687	6 793 894	3 397 024
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 878	16 970	298
	Autres créditeurs divers	3.4	9 509	217 588	78 841
	Total passif		18 387	234 558	79 139
ACTIF NET	Capital		2 469 552	6 520 697	3 292 174
	Capital en nominal :	3.5	2 892 600	5 856 100	3 403 100
	- Capital début de période		3 403 100	3 653 100	3 653 100
	- Emission en nominal		2 341 300	15 262 400	17 142 000
	- Rachat en nominal		-2 851 800	-13 059 400	-17 392 000
	Sommes non distribuables :	3.6	-423 048	664 597	-110 926
	- Des exercices antérieurs		-110 926	-347 591	-347 591
	- De l'exercice en cours		-312 122	1 012 188	236 665
	Sommes distribuables :		41 748	38 639	25 711
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	41 734	38 586	25 680
	- Report à nouveau		14	53	31
	Actif net		2 511 300	6 559 336	3 317 885
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 529 687	6 793 894	3 397 024

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice
		01/07 au 30/09/2011	01/01 au 30/09/2011	01/07 au 30/09/2010	01/01 au 30/09/2010	clos le 31 décembre 2010
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	55 017	91 099	3 204	110 783	110 783
- Dividendes		53 647	89 729	3 204	109 711	109 711
- Revenus des titres OPCVM		1 370	1 370	-	1 072	1 072
Revenus des placements à terme	4.2	3 324	13 551	6 430	17 345	24 272
Total des revenus des placements		58 341	104 650	9 634	128 128	135 055
Charges de gestion des placements	4.3	-8 929	-26 805	-16 971	-46 059	-46 357
Revenus nets des placements		49 412	77 845	-7 337	82 069	88 698
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 922	-35 323	-18 869	-55 689	-56 899
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		37 490	42 522	-26 206	26 380	31 799
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 182	-789	58	12 206	-6 119
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		36 309	41 734	-26 148	38 586	25 680
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 182	789	-58	-12 206	6 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		277 066	-83 502	51 849	193 665	-419 600
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-244 949	-217 069	427 208	837 976	974 381
Frais de négociation		-4 632	-6 189	-20 361	-43 953	-54 962
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		27 485	-306 760	458 696	987 688	499 819
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	64 975	-264 238	432 490	1 014 068	531 618

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET(Montants exprimés
en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
--	---	---	---	---	--

VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	37 490	42 522	-26 206	26 380	31 799
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	277 066	-83 502	51 849	193 665	-419 600
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-244 949	-217 069	427 208	837 976	974 381
	Frais de négociation	-4 632	-6 189	-20 361	-43 953	-54 962
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes		-25 693	-	-21 078	-21 078
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>					
	- Capital	698 000	2 341 300	4 577 100	15 262 400	17 142 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-107 206	-382 399	289 852	87 916	103 753
	- Régularisation des sommes distribuables	9 637	973	58	27 944	32 933
	<i>Rachats :</i>					
	- Capital	-862 200	-2 851 800	-3 840 600	-13 059 400	-17 392 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	135 248	377 038	-169 320	-63 416	-366 907
	- Régularisation des sommes distribuables	-10 819	-1 766	-	-15 719	-39 055
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-72 365	-806 584	1 289 580	3 232 715	-8 736
ACTIF NET	En début de période	2 583 665	3 317 885	5 269 756	3 326 621	3 326 621
	En fin de période	2 511 300	2 511 300	6 559 336	6 559 336	3 317 885
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	30 568	34 031	51 196	36 531	36 531
	En fin de période	28 926	28 926	58 561	58 561	34 031
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	84,521	97,495	102,933	91,063	91,062
	En fin de période	86,818	86,818	112,009	112,009	97,495
	TAUX DE RENDEMENT	2,72%	-10,18%	8,82%	23,00%	7,70%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 3^{ème} TRIMESTRE 2011

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2011, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2011	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 355 451	2 010 287	-345 165	80,05	-
- ARTES	16 500	228 170	152 856	-75 314	6,09	0,060
- ATL	25 000	124 957	110 350	-14 607	4,39	0,147
- BNA	7 450	101 574	95 449	-6 124	3,80	0,023
- BT	8 000	93 069	86 408	-6 661	3,44	0,007
- BTE (ADP)	4 000	106 952	122 760	15 808	4,89	0,089
- CARTAGECEMENT	20 000	75 600	78 260	2 660	3,12	0,014
- CIL	3 375	90 325	59 090	-31 236	2,35	0,068
- CIMBIZ	13 050	150 075	105 966	-44 109	4,22	0,030
- ESSOUKNA	40 000	260 264	260 440	176	10,37	1,331
- ENNAKL	20 000	227 424	172 080	-55 344	6,85	0,067
- POULINA	26 126	229 059	215 801	-13 258	8,59	0,015
- SFBT	18 270	224 623	210 105	-14 518	8,37	0,028
- SIMPAR	2 000	105 717	91 408	-14 309	3,64	0,250
- SITS	10 000	30 880	32 000	1 120	1,27	0,077
- SOPAT	12 500	57 150	41 138	-16 013	1,64	0,106
- STB	6 000	133 218	64 512	-68 706	2,57	0,024
- TELNET HOLDING	10 000	100 999	95 560	-5 439	3,81	0,091
- TL	81	2 677	2 390	-287	0,10	0,001
- TUNISRE	1 181	12 718	13 715	997	0,55	0,013

Droits :		248	57	-191	-	-
- ABDA381/27	2	1	6	4	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	-	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 010 344	- 345 355	80,05	2,521	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2011	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	516	516 000	1 257	517 257	20,60
Total en Dinars		516 000	1 257	517 257	20,60

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 633	16 673	1
Dépositaire (BNA)	245	297	297
Total en Dinars	8 878	16 970	298

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Commissaire aux comptes	6 702	5 511	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	195	442	251
Rachat en bourse	-	196 974	68 425
Autres (personnel...)	2 612	14 661	1 205
Total en Dinars	9 509	217 588	78 841

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Capital début de période :			
- Montant	3 403 100	3 653 100	3 653 100
- Nombre de titres	34 031	36 531	36 531
- Nombre d'actionnaires	162	169	169
Souscriptions réalisées :			
- Montant	2 341 300	15 262 400	17 142 000
- Nombre de titres	23 413	152 624	171 420
Rachats effectués :			
- Montant	-2 851 800	-13 059 400	-17 392 000
- Nombre de titres	-28 518	-130 594	173 920
Capital fin de période :			
- Montant	2 892 600	5 856 100	3 403 100
- Nombre de titres	28 926	58 561	34 031
- Nombre d'actionnaires	152	171	162

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-110 926	-347 591	-347 591
- Résultat non distribuable exercice clos	-347 591	-885 172	-885 172
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	103 753	-1 495 265	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	-366 907	1 394 736	1 394 736
- Résultat non distribuable de la période antérieure	499 819	638 110	638 110
Sommes non distribuables de la période en cours :	-312 122	1 012 188	236 665
- Résultat non distribuable de la période en cours	-306 760	987 688	499 819
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-382 399	87 916	103 753

- Rachat en primes d'émission de la période en cours	377 038	-63 416	-366 907
Total en Dinars	-423 048	664 597	-110 926

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Résultat d'exploitation	42 522	26 380	31 799
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-789	12 206	-6 119
Total en Dinars	41 734	38 586	25 680

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Dividendes des actions	53 647	3 204	109 711
Revenus des titres OPCVM	1 370	-	1 072
Total en Dinars	55 017	3 204	110 783

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Revenus du compte placement BNA	3 324	6 430	24 272
Total en Dinars	3 324	6 430	24 272

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Rémunération du gestionnaire	8 632	16 674	45 177
Rémunération du dépositaire	297	297	1 180
Total en Dinars	8 929	16 971	46 357

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Primes et indemnités	4 537	10 675	24 090
Jetons de présence	3 413	3 413	13 537
Redevance CMF	617	1 191	4 064
Honoraires	2 258	2 531	10 938
Autres	1 098	1 059	4 270
<i>Total en Dinars</i>	11 922	18 869	56 899

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat d'exploitation	37 490	-26 206	31 799
Résultat non distribuable (*)	27 485	458 696	499 819
<i>Total en Dinars</i>	64 975	432 490	531 618

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Variation des plus ou moins-values potentielles	277 066	51 849	-419 600
Plus ou moins-values réalisées	-244 949	427 208	974 381
Frais de négociation	-4 632	-20 361	-54 962
<i>Total en Dinars</i>	27 485	458 696	499 819